



MFR ARCLOSAN
LE VILLARD
74230 SERRAVAL
Tel : 04.50.27.57.81

A CONSERVER

**NAVETTE
HORAIRES ET REGLEMENT
2019/2020**

TARIF FORFAITAIRE : 290 € pour l'année

2 prélèvements : 145 € en Septembre 2019 – 145 € en Janvier 2020

DESTINATIONS ET HORAIRES

- ⇒ ALBERTVILLE le lundi matin, avec un départ en gare routière d'ALBERTVILLE à **9h20**,
- ⇒ ALBERTVILLE le vendredi soir avec une arrivée en gare routière d'ALBERTVILLE à **17h00 environ**.

- ⇒ UGINE le lundi matin, avec un départ en gare routière d'UGINE à **9h35 environ**,
- ⇒ UGINE le vendredi soir avec une arrivée à **16h45 environ**.

- ⇒ ST FERREOL le lundi matin, avec un départ à **9h50 environ**,
- ⇒ ST FERREOL le vendredi soir avec une arrivée à **16h30 environ**.

- ⇒ ANNECY le lundi matin, avec un départ en gare routière d'Annecy à **9h15**,
- ⇒ ANNECY le vendredi soir avec une arrivée en gare routière d'Annecy à **17h05 environ**.

- ⇒ ALEX le lundi matin à **9h40 environ**
- ⇒ ALEX le vendredi soir à **16h40 environ**.

- ⇒ THONES le lundi matin à **9h50 environ**, avec un départ en gare routière de Thônes
- ⇒ THONES le vendredi soir à **16h30 environ**, avec une arrivée en gare routière de Thônes

REGLEMENT DE LA NAVETTE De la MFR L'ARCLOSAN 2019/2020

Une carte sera donnée à la rentrée par la MFR aux élèves.
Les cars fonctionneront dès le premier vendredi soir
de la semaine de la rentrée à la Maison Familiale.

Les listes d'élèves inscrits pour les navettes sont communiquées au transporteur et l'appel est réalisé à la montée du car au départ de la MFR.

C'est pourquoi, si exceptionnellement **l'élève ne prend pas la navette, sa famille doit impérativement prévenir le secrétariat de la MFR, au plus tard la veille.**

Le Conseil d'Administration a souhaité mettre en place un ramassage pour faciliter l'acheminement des jeunes.

Une participation financière par enfant et par an est demandée aux familles qui l'utilisent. Cette somme forfaitaire (**non remboursable**) sera réglée par **2 prélèvements, l'un en septembre 2019, le second en janvier 2019.** Sans règlement (impayé des prélèvements), votre enfant ne pourra pas utiliser la navette.

La navette peut être remboursée en partie par la bourse de transport attribuée par la Région AuRA à tous les élèves internes. (dossier envoyé par la MFR aux familles, à compléter et à rendre impérativement aux dates de retour demandées)

Règles concernant l'utilisation de la navette :

La responsabilité de la M.F.R. s'exerce dès l'arrivée des jeunes le lundi matin à la Maison Familiale de l'Arclosan et cesse dès leur départ le vendredi après-midi.

Un jeune ayant manqué la navette, qu'elle qu'en soit la raison, **prendra lui-même ses dispositions pour rejoindre la M.F.R.** Il devra avertir la M.F.R. le plus rapidement possible et justifier de son retard au secrétariat dès son arrivée.

Le non-respect des consignes élémentaires (sécurité et respect des personnes et du matériel) entraînera la suppression de l'utilisation de la navette pour le jeune concerné.

**ATTENTION : LA NAVETTE NE FONCTIONNERA JAMAIS
LORS DES REUNIONS DE PARENTS**



**MFR ARCLOSAN
LE VILLARD**

A RENDRE A LA MFR

**74230 SERRAVAL
Tel : 04.50.27.57.81**

**I N S C R I P T I O N N A V E T T E
2 0 1 9 / 2 0 2 0**

NOM & Prénom de l'élève :

Inscrit en classe de :

Souhaite bénéficier de la navette :

Cocher votre choix

ALBERTVILLE UGINE ST FERREOL

ANNECY ALEX THONES

TARIF FORFAITAIRE : 290 € pour l'année

2 prélèvements : 145 € en Septembre 2019 – 145 € en Janvier 2020

Fait à Le

Signature des parents

Signature du jeune